



HAL
open science

Créolisation, Republicanisme et Identité nationale: examen de trois discours sur l'islamisme

Adrien Louis

► **To cite this version:**

Adrien Louis. Créolisation, Republicanisme et Identité nationale: examen de trois discours sur l'islamisme. *Revue des deux Cités: Société, droit, politique et religion*, 2024, 12, pp.139-156. hal-04553406

HAL Id: hal-04553406

<https://hal.science/hal-04553406v1>

Submitted on 2 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Créolisation, Republicanisme et Identité nationale : examen de trois discours sur l'islamisme.¹

Par Adrien Louis

Docteur en philosophie politique

Maître de conférences en Science politique à l'UCO (Université Catholique de l'Ouest), Angers.

Texte publié dans *La Revue des deux cités : Société, droit, politique et religion*, Presses Universitaires de Louvain, 12/2023, p. 139-156.

Résumé en anglais : Islamism is today in France the subject of three major political discourses, which can be identified as a discourse on creolization, a discourse on republican identity, and a discourse on national identity. This text offers a critical analysis of these three discourses, and seeks to show their limits.

Si je me suis aventuré quelquefois à m'exprimer sur le problème de l'islamisme, ce ne fut jamais le cœur léger, ni l'esprit bien sûr. Souvent je perçois les défauts des discours les plus communément tenus à ce sujet, mais sans bien discerner la politique qui se dessine en creux de mes propres objections. Je voudrais donc profiter de cette occasion non seulement pour partager mes doutes, mais aussi pour essayer d'aller un peu au-delà.

Pour la commodité de cet exposé, j'identifierai trois discours dominants sur le séparatisme islamiste : le discours de la « créolisation » tenu par Jean-Luc Mélenchon ; le discours universaliste et républicain caractéristique d'un centre plus ou moins large, et le discours nationaliste et identitaire caractéristique d'une droite plus ou moins extrême.

Le discours de Jean-Luc Mélenchon est à peu près le suivant.² Il serait absurde, dit-il, de prétendre que dans notre pays, des groupes significatifs de personnes entreprennent de se dérober à la loi républicaine et nourrissent une haine de la France. Personne ne conteste la loi de la cité – personne, à part quelques délinquants plus ou moins déséquilibrés comme il en a toujours existé. D'un autre côté, personne n'est non plus en droit de demander aux populations immigrées de s'assimiler à une culture, à un code de conduite ou à un climat social qui constitueraient l'identité invariable de notre nation. Cette identité est autant un fantasme que l'est le soi-disant séparatisme – ces deux fantasmes se nourrissant évidemment l'un l'autre, le séparatisme n'existant qu'au regard de celui qui croit à l'identité immuable de la France. Il faut certes intégrer les populations immigrées, c'est-à-dire les mettre en mesure de nouer des liens avec la population autochtone. Cela implique de leur apprendre le français et de les prendre suffisamment en charge pour qu'elles puissent participer pleinement et dignement à notre vie sociale et économique. Mais pour le reste, nous devons accueillir leurs cultures comme une source potentielle d'enrichissement pour notre nation. Car au niveau culturel, la « créolisation » désigne précisément un processus qui n'est ni réductible au multiculturalisme, ni conforme au modèle assimilationniste. Il n'est pas réductible au multiculturalisme, parce qu'il s'agit bien, dans la créolisation, de former une culture commune à partir des différences culturelles : le créole francophone serait ainsi né du breton et du normand du

¹ Ce texte est une version remaniée d'une conférence donnée en janvier 2023 dans le cadre du séminaire de réflexion politique « Les lundis du Panthéon », qui se tient une fois par mois à l'université Paris II au centre Thucydide. Les objections que je présente à la fin du texte sont celles qui m'ont été faites dans ce cadre par mes collègues et amis, que je remercie.

² Je reprends ici l'argumentaire présenté par Jean-Luc Mélenchon à l'occasion de son débat avec Éric Zemmour en octobre 2021, et que l'on trouve aussi, plus développé, dans certains de ses entretiens disponibles sur son blog *melenchon.fr*. Pour se faire une idée plus nette de l'idée de créolisation, on peut lire les conférences du poète Édouard Glissant rassemblées dans son *Introduction à une poétique du divers*.

XVII^e siècle, mêlés à une syntaxe portant la trace de divers dialectes africains. De la même façon, l'immigration actuelle, qu'elle soit africaine, européenne, moyen-orientale ou asiatique, produit et produira une culture commune et unique, portant la trace de chacune de ces origines, mais les dépassant dans un sens plus universel. Le modèle de la créolisation n'est donc pas celui d'une juxtaposition de cultures formant autant d'îlots hermétiques sur un marché commun, sous un État commun, et sur un territoire commun. Il est le modèle d'une culture nouvelle faite de toutes les autres. Il représente l'unité qui provient de la diversité, ou la diversité qui conduit à l'unité. De cette manière, Jean-Luc Mélenchon prétend compléter l'universalisme abstrait des Lumières par un universalisme culturel qui reconnaît la diversité du réel. Car contrairement à ce qu'on lui oppose souvent, Jean-Luc Mélenchon se défend d'avoir renoncé aux droits de l'homme. Il reconnaît toujours que les êtres humains sont tous semblables, ont tous les mêmes besoins, ont tous les mêmes droits et doivent être tous soumis à la même loi. Simplement, cet universalisme de principe n'a à ses yeux aucune portée sur les mœurs qui caractérisent concrètement une société. L'idéal civilisationnel de Jean-Luc Mélenchon semble donc être le brassage spontané ou heureux des cultures sous l'idéologie des droits de l'homme. Les exemples de créolisation qui lui sont chers sont les Français, musulmans et autres, chantant la Marseillaise à l'occasion de la grande marche contre l'islamophobie de novembre 2019, ou le fait que le couscous et la pizza soient les plats préférés des Français.

Ce discours, qui peut être d'autant plus optimiste sur le brassage des cultures qu'il ne connaît pas le séparatisme musulman, ne manque assurément pas d'habileté. Il permet à Jean-Luc Mélenchon de renvoyer dos-à-dos les conservateurs qui se pensent en mesure d'imposer une identité nationale, et les multiculturalistes qui renoncent à toute unité civique. Toutefois, la négation obstinée du phénomène islamiste suffit à disqualifier un tel discours, et à s'en inquiéter. Quant au fond, l'idée de la créolisation indique bien plus clairement ce qu'elle rejette que ce qu'elle vise (chez Édouard Glissant, la créolisation se caractérise du reste par son caractère rigoureusement imprévisible). Comme elle prétend désigner à la fois une réalité en cours, un avenir inéluctable, et un avenir désirable, elle peut disqualifier les discours opposés comme irréalistes et hors du temps, tout en se flattant pour sa part d'entretenir un imaginaire fondamentalement ouvert et confiant dans l'humanité. On peut toutefois dire que l'exemple de la marche contre l'islamophobie, pris comme illustration de la créolisation, révèle plus que tout autre le présupposé fondamental de Jean-Luc Mélenchon. En effet, cette marche est supposée montrer que l'adhésion à la république ne contient aucune prescription morale ou culturelle significative. Bien au contraire, elle prouve que les droits humains peuvent fédérer une variété indéfinie de cultures humaines, et offrir un cadre propice à la créolisation. Or, c'est précisément cette thèse générale, ainsi que la vision de la société française qu'elle suppose, que réfutent le discours républicain et *a fortiori* le discours identitaire.

Ces discours prennent acte du fait que depuis la fin des années 1980, nous n'assistons pas simplement à l'efflorescence paisible d'une culture musulmane qui ne demanderait qu'à s'exprimer avec un peu plus de liberté dans l'espace national. La réalité, bien attestée quoique difficile à quantifier³, c'est que nous sommes pour partie face à une stratégie délibérée et organisée de

³ Dans leur article « Contre l'islamisme », publié dans la revue *Études*, Février 2023, Dounia Bouzar et Marwan Sinaceur avancent que les Frères musulmans et les salafistes représentent moins de 2% des musulmans de France. Si on estime que ces derniers sont 5 millions, cela représenterait environ 100 000 individus. Le chiffre est notamment estimé à partir du fait que sur 2623 lieux de culte musulman, 99 ont été soupçonnés de nourrir un discours séparatiste par le ministère de l'intérieur, et 27 ont été effectivement fermés depuis la fin de 2020. Toutefois, dans un entretien donné au *Figaro* le 30 mars 2023, Sonia Backès indique que depuis le vote de la loi « confortant le respect des principes de la République » en août 2021, ce sont 187 établissements qui ont été fermés temporairement ou définitivement. La même méthode de calcul avec ces dernières données conduirait donc à évaluer à 7% le taux d'islamistes parmi les musulmans, ce qui nous rapprocherait de 350 000 individus.

conquête des territoires et des institutions, stratégie conduite, financée ou encouragée par des puissances étrangères ayant un intérêt à affermir l'emprise de l'islam sur leur propre population. Les actes terroristes dont la France a été victime ces dernières années ne viennent donc pas de nulle part, et les élèves qui s'opposent à telle partie du programme scolaire ne sont pas, comme le veut Jean-Luc Mélenchon, de jeunes provocateurs en crise d'adolescence. Il y a réellement un problème « séparatiste », c'est-à-dire qu'il se constitue réellement, au sein de la société française, des contre-sociétés qui entendent vivre selon une interprétation littéraliste et totalisante de la loi musulmane, qui sont obsédées par le voilement des femmes et la haine d'Israël, et qui nourrissent une hostilité envers la France jugée islamophobe, mécréante et moralement décadente. Ces contre-sociétés exercent évidemment un fort pouvoir d'attraction dans les quartiers où la République n'a plus aucun crédit, et plus qu'un pouvoir d'attraction, elles exercent finalement un véritable pouvoir d'intimidation, condamnant les habitants de ces quartiers au silence et à la soumission.

Ce portrait est en substance celui qui a été dressé par Emmanuel Macron lui-même dans son discours des Mureaux d'octobre 2020, annonçant la future loi confortant le respect des principes de la République. Ce discours a été salué comme un constat lucide, complet et honnête de notre situation. Pourtant, la pensée républicaine et universaliste qui accompagne ce constat me laisse également perplexe sur plusieurs points. Comment la définir ?

Pour l'essentiel, il me semble que cette pensée soutient que les droits de l'homme n'énoncent pas simplement des principes abstraits ayant vocation à accueillir toutes les différences, mais qu'ils contiennent au contraire, *a minima*, deux exigences précises. Une exigence de reconnaissance de l'égalité des sexes, et une exigence d'émancipation de l'individu. Dans ces conditions, l'école publique est évidemment un lieu sanctuarisé et investi d'un rôle crucial. En effet, à travers l'instruction qu'elle délivre et les règles de vie qu'elle impose, l'école républicaine est supposée offrir aux enfants les moyens de devenir des citoyens autonomes, c'est-à-dire des individus libérés de toutes les traditions et de toutes les coutumes qui voudraient les assigner à un rôle ou à un statut déterminé. Plus qu'au séparatisme, le républicanisme est ainsi hostile au communautarisme, c'est-à-dire, aux pressions qu'un groupe peut exercer sur ses membres pour les assigner à une appartenance déterminée, ou pour leur dire qui ils sont. Selon Laurent Bouvet par exemple, la laïcité républicaine « que nous appelons de nos vœux est une politique d'émancipation, c'est-à-dire de mise à distance des dogmes comme des idéologies : mise à distance critique par l'éducation ; mise à distance institutionnelle par le droit ; mise à distance "sociétale" par la civilité. Elle est la seule qui puisse organiser la possibilité même pour l'Homme de croire sincèrement et d'adhérer sans réserve à une vision transcendante de sa propre existence, sans avoir pour autant à en subir les conséquences sociales et politiques. »⁴

Dans ce discours républicain, la laïcité a donc un sens politique assumé. Elle ne protège pas simplement la liberté de conscience de *l'individu*, elle institue un *citoyen* qui n'est pas soumis aux influences communautaires. Elle ne réclame pas seulement la neutralité confessionnelle de l'État, elle ordonne aux Églises de renoncer à toute prétention politique. Dans cette optique, la laïcité est donc plus qu'une de nos valeurs républicaines : elle est la condition de possibilité de leur accomplissement concret. C'est par la séparation bien comprise des Églises et de l'État, et par l'exigence de mise à distance critique de tous les dogmes, que l'égalité (entre les sexes), la liberté

Jean-Pierre Obin, dans un article du *Débat* publié en 2019, « L'islamisme à l'école », avançait le chiffre de 120 000 *jeunes* musulmans radicalisés. On voit donc que la mesure du phénomène reste très approximative, dépendant évidemment en premier lieu de la définition retenue de l'islamisme. Mais le chiffre de 100 000 musulmans foncièrement hostiles à la République semble être l'estimation la plus « optimiste ».

⁴ Laurent Bouvet, *La Nouvelle question laïque*, Flammarion, 2019, p. 169.

(face aux pressions communautaires) et la fraternité civique (transcendant les différences) s'accompliront pleinement dans la société.

Je ne désapprouve pas tous les aspects de ce discours, et je dirai pourquoi plus tard. Pourtant, je dois dire qu'il me laisse plus que perplexe dans son expression politique, mais aussi dans ses formulations plus théoriques.⁵ Voici pourquoi.

- En premier lieu, j'ai souvent eu l'impression que ce discours manquait d'honnêteté et ne disait jamais franchement le rapport hostile qu'il décidait d'entretenir avec les cultes en général. Plus exactement, ce discours se présente volontiers comme offrant la meilleure des garanties à la liberté religieuse, mais en proposant une définition singulièrement étroite de la religion. Est-ce naïvement ou un peu plus sournoisement ? Laurent Bouvet cite en tout cas une phrase de Marcel Gauchet qui me semble bien caractéristique à cet égard. La démocratie libérale, écrit Marcel Gauchet, « est frontalement hostile aux prétentions terrestres des Églises, mais aucunement à la religion comme telle. »⁶ Ce « comme telle » ne laisse-t-il pas bien rêveur ? Il laisse entendre que la religion *comme telle* ne saurait avoir de « prétentions terrestres », et ne concernerait que l'individu croyant dans la perspective de son propre salut dans l'autre monde. Bref, la démocratie libérale n'est pas frontalement hostile à une croyance toute personnelle dans l'au-delà, ou à « une vision transcendante de sa propre existence ». Mais n'est-il jamais venu à l'esprit de Marcel Gauchet que sa phrase consistait à peu près à dire que la démocratie libérale n'est pas frontalement hostile à une manière « très libérale » de comprendre la religion ? En fait, Marcel Gauchet n'est-il pas en train de dire que la religion *comme telle* ne devrait pas prendre la forme d'une Église ? Quoi qu'il en soit de ce point précis, le fait est que le discours républicain peut souvent présenter la laïcité comme la meilleure garantie de la liberté religieuse pour ensuite invoquer cette même laïcité pour imposer aux Églises la signature d'une charte républicaine. Le sens de la séparation n'est donc pas, dans ce discours, parfaitement clair, et la laïcité lui sert à défendre deux choses qui paraissent plutôt contradictoires.
- En second lieu, nous avons vu que ce discours républicain défend l'émancipation du citoyen comme condition d'appartenance à la communauté nationale. C'est en s'émancipant de ses appartenances culturelles que le citoyen peut se reconnaître semblable et lié aux autres. Cela est plausible, mais il me semble que cela n'est pas suffisant. En effet, l'effort d'émancipation exigé des individus attachés à leur propre culte ne peut pas reposer que sur la perspective formelle de « vivre en commun ». Il faut bien que cette vie en commun soit aussi susceptible, par son contenu moral, de leur apparaître sous un jour un peu désirable. Or, comment ne pas soupçonner « l'émancipation des modernes » de se traduire concrètement par une contestation active de tous les repères, voire par une organisation délibérée de l'indétermination ? Si l'horizon ultime de l'émancipation moderne est par exemple d'inviter les enfants à se sentir libres de déterminer leur sexe et leur prénom, est-il raisonnable de le supposer si manifestement désirable ? Il me semble en tout cas que les penseurs républicains devraient affronter ce genre de questions, au lieu de s'en tenir à une invocation trop formelle du « commun », ou au lieu de supposer que l'expérience civique pourrait être à elle-même sa propre fin.

⁵ Je regrette de ne pas mieux distinguer ici le discours républicain tel qu'il apparaît dans l'arène politique, et tel qu'il est élaboré intellectuellement par des auteurs comme Laurent Bouvet. La discussion sur le plan strictement philosophique mériterait un traitement à part et plus nuancé. Néanmoins, ces deux niveaux du discours républicain me paraissent partager suffisamment de points communs pour pouvoir être traités ensemble.

⁶ Marcel Gauchet, *La Religion dans la démocratie. Parcours de la laïcité*, Gallimard, 1998, p. 58.

- Enfin, ce discours me frappe par sa stérilité lorsqu'à propos de l'islam en particulier, il reconnaît que la loi est au fond impuissante à accomplir ce qu'il juge souhaitable. Le ministre Jean-Michel Blanquer avait été assez représentatif à cet égard en disant que le voile – c'est-à-dire le hijab qui ne recouvre pas le visage – n'est pas souhaitable en France, même s'il est légal. N'avouait-il pas ainsi qu'il n'avait pas vraiment les moyens de mener la lutte qu'il appelait de ses vœux ? N'avouait-il pas que dans l'état actuel des choses, la république ne pouvait que réprouver moralement ce qu'elle ne pouvait légalement interdire, si du moins elle entendait respecter quelques libertés fondamentales ? Pour ma part, j'avoue ne pas bien comprendre comment un tel discours ne peut pas donner quelque crédit au discours identitaire d'Éric Zemmour. Car lui du moins se propose de légiférer conformément à ses souhaits. Lui veut que la loi républicaine soit conforme au vœu républicain. Je sais que certains républicains adoptent une rhétorique de combat parce qu'ils estiment précisément que le combat est idéologique plus que simplement politique et surtout plus que juridique. En un sens, il s'agit bien pour eux de convaincre les esprits et de remobiliser les citoyens autour d'une compréhension adéquate de la laïcité, et pas du tout de faire des lois limitant les libertés religieuses. Mais ce combat idéologique semble plus fait pour écarter les musulmans de notre République que pour les y associer, non sans signaler au passage la faiblesse de celle-ci. Telles sont donc mes perplexités face au discours républicain.

Venons-en à présent au discours identitaire. Je viens de suggérer qu'à certains égards, ce discours pouvait apparaître comme une version conséquente du discours républicain et il n'est pas entièrement surprenant, je crois, que la droite qui se disait hier « républicaine » penche toujours plus du côté de la droite identitaire. Après tout, ceux qui envisageaient hier de faire l'islam de France n'ont pas dû être loin de penser que l'islam et la république ne s'accordent pas très naturellement. À cette ambiguïté du discours républicain, le discours identitaire oppose sa rhétorique martiale, invoquant le choc des civilisations, le « Grand Remplacement », et l'incompatibilité foncière de la civilisation arabo-musulmane et de la civilisation occidental-chrétienne. Il ne s'embarrasse pas, ou guère, de faire des distinctions au sein de la population musulmane, puisqu'il présuppose d'une part qu'une population est inextricablement liée à une civilisation, et d'autre part qu'une civilisation a une cohérence interne qui la rend pour ainsi dire inaltérable. Ainsi lui paraît-il absurde d'imaginer un brassage de populations ou une quelconque « créolisation heureuse » : si les populations sont déterminées par des civilisations, et si les civilisations sont absolument hétérogènes et imperméables les unes aux autres, les populations ne se mêlent jamais. Elles meurent ou elles s'imposent. Ainsi, si Jean-Luc Mélenchon ne connaît aucun musulman séparatiste, Éric Zemmour, pour sa part, exclut la possibilité même d'un musulman intégré.

Une différence nette avec le discours républicain tient également à la question des mœurs et au statut des droits de l'homme. Les républicains invoquent ces droits comme un principe d'émancipation, mais ils répugnent à proposer une définition substantielle d'une identité nationale. Les droits de l'homme devraient probablement avoir pour vocation, à leurs yeux, de limiter la manifestation de certaines mœurs ou d'empêcher certaines pratiques, mais ils n'ont pas vocation à se traduire dans une conformité de mœurs. Bien au contraire, toutes les mœurs qui peuvent fleurir sur le terreau de l'égalité et de la liberté individuelle sont les bienvenues. La communauté des citoyens doit se faire sur la base de l'égalité et de la liberté, non sur celle de l'identité. À l'inverse, le discours nationaliste estime que la nation française possède des mœurs déterminées qui font son identité morale et civilisationnelle. Ces mœurs, il faudrait à tout prix les protéger non seulement de l'islam, mais aussi de l'interprétation extensive qui est faite des droits de l'homme dans les cours de justice européennes. C'est d'ailleurs pourquoi le discours nationaliste associe la reconquête de la

souveraineté populaire à la reconquête de l'intégrité morale de la France. Maintenant, ce discours est-il politiquement plus satisfaisant que les autres ? J'en doute pour au moins deux grandes raisons :

- On peut certainement admettre que le projet républicain d'un « islam de France » ou d'un « islam des Lumières » est une impasse politique. Ce projet dépend en effet de la bonne volonté de représentants du culte musulman qui visiblement ne peuvent se mettre d'accord, et en outre, on peut douter que la République ait une quelconque autorité pour légiférer en la matière, même en passant par un Conseil des cultes officiellement indépendant de l'État. Il me semble donc que notre État n'a en somme ni l'autorité morale, ni les relais nécessaires pour mettre en œuvre ce projet d'unification et de modération de l'islam de France. L'État peut donc encourager, par des voies détournées, ces versions de l'islam concurrentes à sa version islamiste, mais il serait plus avisé, je crois, de ne pas en faire des créations de la République française. Puisque ces pratiques pacifistes et plus libérales de l'islam existent ici et maintenant, que l'État les fasse mieux connaître et tâche de renforcer leur présence. Qu'il oppose *le fait* de l'intégration des musulmans au *discours* islamiste, et non une interprétation de l'islam à une autre interprétation concurrente. Car s'il sous-entend qu'un islam pacifiste ne peut être que la créature de la République, il lui faut implicitement admettre que l'islam tel qu'il existe actuellement constitue partout une menace pour notre mode de vie. En ce sens, il s'approcherait encore de la thèse identitaire qui aurait le mérite, elle, de la cohérence.

Mais cette thèse identitaire ne constitue-t-elle pas elle aussi une impasse politique évidente ? Est-il judicieux de décréter l'incompatibilité de l'islam et de la république ? Que veulent dire les identitaires aux 5 millions de citoyens qui se disent musulmans et dont la majeure partie ne songe pas à détruire la France ? Qu'ils devront se résoudre à renoncer à leur religion s'ils veulent continuer à vivre sur notre territoire ? Que nous allons les harceler sans répit ? Que nous allons les reconduire aux frontières ? En dépit de son apparence décidée et de sa rhétorique martiale, le discours identitaire est en fait tout aussi impolitique, voire beaucoup plus, que le discours républicain. Lorsqu'il identifie l'islam et l'islamisme, et qu'on lui demande ce qu'il veut faire des musulmans, Éric Zemmour peut seulement répondre qu'il ne confond pas les musulmans et l'islam, voulant probablement dire que les musulmans ne sont pas tenus d'être trop « pratiquants » ou trop « croyants », bref, trop musulmans. Cette réponse, qu'on peut juger peu cohérente, révèle surtout l'incapacité d'Éric Zemmour à définir une politique crédible. Comment croire sérieusement que la France est en mesure d'interdire le hijab dans l'ensemble de l'espace public, ou d'engager les citoyens à donner des prénoms « français » à leurs enfants ? Si elle n'est pas vaine à force d'être invraisemblable, cette politique s'annonce à coup sûr irresponsable et destructrice.

- J'ajoute que le discours identitaire me laisse également perplexe quant à l'idée qu'il se fait de « l'identité morale » de notre nation. Il n'est pas rare d'entendre les identitaires revendiquer « le droit d'un peuple à la continuité historique ». Je comprends bien que ce droit devrait être opposé, dans leur esprit, aux remontrances juridiques et européennes formulées au nom des droits de l'homme. Il reste pourtant qu'un peuple souverain peut aussi bien vouloir « le changement historique » que « la continuité historique », le « progrès » autant que la « conservation ». De ce fait, il me semble que le discours identitaire confond volontiers la cause souverainiste et la cause traditionnaliste, supposant peut-être que le peuple, contrairement aux élites, est moralement conservateur, ou cherchant plus simplement à séduire un certain électorat effectivement attaché aux valeurs chrétiennes. Mais cette coïncidence du peuple souverain et du peuple conservateur me paraît très douteuse dans le cas français. En fait, le discours identitaire est lui aussi beaucoup plus clair et fédérateur par

ce qu'il rejette que par ce qu'il poursuit. Il peut séduire l'électorat « conservateur » ou chrétien, mais il mise surtout sur un électorat inquiet des effets sociaux de l'immigration. Or, une majorité unie dans le rejet de « l'immigré » le serait-elle aussi dans la nostalgie d'une « ancienne France » de tendance patriarcale et chrétienne ? Quel serait vraiment l'horizon moral d'une politique tirant sa légitimité essentielle d'un programme de rejet ou de la peur d'un Grand Remplacement ? En tout cas, si cette politique était condamnée à la même surenchère que la rhétorique d'Éric Zemmour, on serait en droit d'être inquiets plutôt que confiants.

Tel est donc l'ensemble de mes perplexités, et voilà pourquoi aucun des deux grands discours qui prennent acte du problème séparatiste ne me paraît définir une politique cohérente et responsable. L'un, le républicain, me paraît à la rigueur responsable sans être tout à fait cohérent, l'autre, le nationaliste, me paraît à la rigueur plus cohérent mais en étant tout à fait irresponsable. Le point essentiel est toutefois que le discours républicain me paraît problématique parce qu'il témoigne d'une attitude hostile aux cultes qu'il ne révèle pas complètement, ou qui se découvre très stérile lorsqu'il la révèle franchement. Cela me donne le sentiment que l'on pourrait mieux faire. Mais ai-je raison ? Existe-t-il une autre manière de lutter contre l'islamisme que de développer une rhétorique de combat, et que de se montrer plus sourcilieux sur le contenu dogmatique des cultes ? Pour le dire autrement, peut-on lutter contre l'islamisme sans porter atteinte à la liberté de culte, et à l'inverse, peut-on protéger la liberté de culte sans ménager un foyer pour l'islamisme ?

Si j'avais à tirer une conclusion plus positive de mes doutes, je serais amené à envisager une politique qui tiendrait ensemble les deux lignes suivantes :

- D'abord, j'affirmerais qu'il est légitime et nécessaire de soutenir les principes d'égalité et de liberté qui constituent notre droit, qui fondent nos institutions et qui façonnent notre climat social. On peut le faire plus intelligemment qu'en publiant des caricatures ou qu'en proposant un abécédaire de l'égalité à nos enfants, et on peut même le faire, je crois, sans zèle propagandiste. Nous devons simplement ne pas transiger avec les demandes d'accommodements qui sont élevées au nom de pratiques culturelles, en nous rappelant qu'il est pleinement légitime que les institutions et les services publics français répondent à des règles d'organisation communes et conformes à nos principes premiers. Si des femmes veulent, ou si on veut pour elles, des horaires réservés pour aller à la piscine municipale, et que la municipalité le leur refuse, je crois qu'elles ne peuvent pas raisonnablement accuser la municipalité de les empêcher de vivre pleinement leur foi, et je crois que la municipalité est pleinement fondée à vouloir défendre une certaine modalité de la vie sociale, un certain climat social empreint de liberté et de confiance entre les sexes et entre les citoyens. Nous devons être fermes sur ces règles pour que ce climat social continue d'exister partout en France. De la même façon, sans se sentir investie du devoir de faire des cours de non-discrimination, et en s'occupant plutôt d'apprendre vraiment à lire et à écrire, et à terme de donner accès à une haute culture, l'école peut sobrement assumer qu'elle repose sur des principes simples d'égalité des sexes et d'acquisition de connaissances objectives, et que les règles qui organisent la vie scolaire répondent donc à ces principes. Les citoyens peuvent donc vivre selon des principes différents de ceux qui organisent notre vie sociale et notre vie scolaire, mais ce n'est pas une raison pour redéfinir ces principes communs. Après tout, ils peuvent mettre leurs enfants dans des écoles privées dont l'organisation serait plus à leur goût, mais dont le programme resterait national.

- Mais par ailleurs, j'affirmerais aussi que la République doit tout à fait renoncer à ses velléités d'intervenir dans la définition des cultes, car ces velléités sont incompatibles avec un fondement profond du libéralisme, à savoir que seuls les actes, et non les opinions, peuvent constituer des délits, et que l'expression des opinions est libre aussi longtemps qu'elle ne constitue pas une

incitation claire à la haine. S'il y a donc des pratiques qui sont estimées contraires à la dignité humaine ou aux exigences minimales de la vie sociale, comme le port du voile intégral, que la République leur oppose un principe général valable pour tous les citoyens, et qu'elle fasse, comme elle l'a fait, une loi valable pour tous. Mais aussi longtemps que ceux-ci respectent la loi, et aussi longtemps que la République se veut libérale, elle n'a pas à décréter d'illégalité des mœurs, des pratiques, des signes et des discours qui lui paraissent opposés à sa vision de l'égalité et de la liberté. Il faut certes que la République ne soit pas naïve, et qu'elle soit attentive aux puissances ennemies qui travaillent à nous affaiblir de l'intérieur, qu'elle ferme les mosquées où se tiennent des discours de propagande haineuse, qu'elle coupe les sources de financement en provenance des pays aux intentions douteuses. Mais qu'elle s'abstienne de prétendre légiférer sur les dogmes. Qu'elle offre et qu'elle montre des contre-modèles, qu'elle ait un sens plus aigu de sa propre dignité, mais qu'elle cesse de rappeler les citoyens au respect de sa loi en la déclarant, d'une manière exorbitante, « supérieure » à la loi de Dieu.

Pour me résumer, mes doutes me feraient donc envisager une « république libérale » résolue à défendre ses principes républicains là où elle le doit, mais libérale dans son rapport aux cultes et à leurs professions de foi. Mais on peut opposer quelques objections sérieuses à cette perspective. J'en retiendrai deux.

Premièrement, en dessinant les contours de cette république libérale, j'entends défendre l'esprit républicain dans les institutions et tous les services publics, et la plus grande liberté en dehors. Mais si les écoles et les piscines privées pullulent, ne suis-je pas en train d'ouvrir la voie au séparatisme au lieu de lutter contre ? En fait, si pour lutter contre le séparatisme, nous devons rattacher la population musulmane à notre vie commune, mais sans prétendre légiférer sur leur dogme, il nous faut peut-être nouer un pacte de confiance avec elle. Et ce pacte de confiance doit peut-être se traduire par certains accommodements, par une certaine souplesse pour adapter certains services publics à des revendications culturelles. Bref, il faudrait peut-être adopter, au sein des institutions ou services publics, une attitude plus « inclusive » envers certaines demandes raisonnables, pour espérer endiguer ainsi le développement d'associations privées et exclusives. Je réponds à cette objection qu'il me paraît beaucoup plus simple et surtout beaucoup plus sain d'avoir une ligne claire, commune et inflexible dans l'ensemble de nos services publics, au lieu d'entrer dans une logique de négociation qui conduira à des querelles constantes sur le sens de la loi, ou à une surenchère rapidement incontrôlable de revendications diverses. Les querelles sont déjà fréquentes et pour ainsi dire inévitables dans l'espace de la société civile. Il me paraît crucial d'en préserver tous les services municipaux et publics.

Deuxièmement, on peut raisonnablement m'objecter qu'au fond, je n'appelle de mes vœux qu'un certain réajustement de la rhétorique républicaine, sans vraiment sortir du cadre républicain lui-même. J'en appelle à un certain état d'esprit, sans vraiment envisager une nouvelle politique. Après tout, ma proposition revient au fond à réaffirmer plus rigoureusement le principe de la séparation de l'État et de la religion, même si dans mon idée, l'État a une teneur morale qu'il lui faudrait sobrement assumer dans ses propres institutions, sans chercher en faire une nouvelle religion au-dessus de toutes les autres, et sans se dissimuler sous le masque ambigu de la « neutralité ». Mais plutôt que de proposer cette république libérale qui fait abstraction de la différence des cultes en leur accordant la même autorisation dans l'espace « privé », et en les frappant du même interdit dans les institutions publiques, ne faudrait-il pas une république qui accepte de différencier les cultes, et qui affirme notamment son lien ou son affinité historique avec la religion catholique de telle sorte que paradoxalement, les musulmans se sentiraient dans un climat moral moins hostile (comme c'est le cas, par exemple, dans les établissements scolaires privés catholiques) ? En affirmant ainsi son lien

avec la religion catholique, la république se montrerait plus ouverte au rapport entre la raison et la foi. Elle rétablirait la foi et les arguments de la foi dans toute leur dignité. Cela pourrait avoir un effet modérateur sur certaines tendances morales de notre vie républicaine. Il ne s'agirait donc pas d'instituer un État légiférant à la lumière du dogme catholique, mais un État qui reconnaîtrait que les lumières de la foi existent et méritent d'être entendues et présentes dans un certain nombre de circonstances. À « ma » république libérale, il faudrait préférer une république chrétienne ainsi comprise.

Ces deux objections à « ma » république libérale se recoupent en partie. Dans les deux cas, il faudrait sortir du régime de la séparation, ou en tout cas, sortir de la logique qui en fait un régime d'hostilité aux cultes, incapable de les réconcilier à notre vie républicaine, incapable de lier des citoyens qui ne sont pas tous « sortis de la religion ». Mais une « république chrétienne » est-elle plausible dans un pays et à une époque comme les nôtres ? Où sont les forces vives pour soutenir un tel projet ? J'assume donc que mon propos consiste essentiellement à réajuster la rhétorique et la politique républicaines. Mais j'ajoute que ce réajustement ne me semble ni superflu ni négligeable. À l'heure actuelle, le discours républicain réprouve énergiquement les tendances communautaires qui se forment en son sein, mais sans avoir le crédit que lui donnerait une république florissante. Bien au contraire, sa rhétorique impérieuse et parfois hautaine jure avec le déclin criant de notre république. Je vois mal comment des remontrances si fortes, avec des arguments si faibles, seront susceptibles d'attacher les citoyens à notre régime ou à notre nation. Il faut donc remettre les choses dans l'ordre, en ayant une parole plus accordée à notre situation réelle, tout en menant une action relevant réellement notre république. Si notre école publique retrouvait par exemple un peu de sa valeur, nous aurions probablement moins besoin de nos paroles hautaines, tout en ayant plus d'arguments à faire valoir. Dans une situation défavorable comme la nôtre, il faut se rappeler que la politique est une lime sourde, qui ne parvient que lentement à sa fin.⁷

⁷ Montesquieu, *De L'Esprit des Lois*, Livre XIV, Chapitre XIII.